

Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2010

**AUX FINS DE MODIFIER L'ARTICLE « 8 »
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008 SUR
LE PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE
CRÉDIT DE TAXES À L'ENTREPRISE**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le cinquième jour du mois d'octobre 2010, à 20h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance étaient présents :

LE MAIRE :
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Gratien Tardif
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT l'article « 8 » du règlement numéro 415-2008 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire d'inclure la zone 22-I à l'application dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le septième jour de septembre 2010;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 448-2010 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article « 8 » du règlement numéro 415-2008 est modifié ainsi :

ARTICLE 8

Le présent programme ne s'applique qu'à l'égard des immeubles situés dans les zones 18-C, 22-I et 27-C, telles que définies au plan annexé au règlement de zonage numéro 389-2007 de la municipalité.

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2010

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce cinquième jour du mois d'octobre en l'an deux mille dix.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe